



Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Délimitation des zones Urbaines (U) des bourgs et des villages

AUSSAC-VADALLE

DOCUMENT DE TRAVAIL

1/02/2020

Courrier reçu le:

27 FEV. 2020

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
COEUR DE CHARENTE

La légende est commune à l'ensemble des territoires (certains figurés ne concernent que certaines communes).

Proposition de la délimitation de la zone Urbaine (U)

- Centres-villes/Centres-bourgs
- Extensions pavillonnaires
- Grands sites d'équipements d'intérêt collectif
- Grands ensembles bâties patrimoniaux
- Espaces accueillant des activités économiques
- Site d'exploitation agricole dont l'activité est à confirmer

Questions aux communes
(vocation du bâtiment, usage de la parcelle...)

Zone d'intégration de
la résidence senior :
parcelle E 1021



A intégrer en
constructible

zone Non
constructible



0
50 100 m

